



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 mars 2024

**Début de séance :** 20h30

**PRESENTS :** CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

**ABSENTS EXCUSES :** GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre,

**ABSENT :** RODIER Jean-Jacques.

**PROCURATION :** GARAMPON Olivier a donné procuration à FABRE Cédric, SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à BRUN Christophe.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Monsieur **FABRE Cédric** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Adhésion à la centrale d'achat du SMICA
- Vote des CFU Budget principal commune – budget annexes eau-assainissement et photovoltaïque
- Affectation des résultats ;
- Acte constitutif de régie communale – modification
- Tarifs 2024 – Point accueil communal ;
- Convention de partenariat avec les sites : Château de Marnhagues et Latour + Sylvanes
- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
- Questions diverses ;

### Délibérations et décisions du conseil municipal :

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de retirer deux délibérations (Acte constitutif de régie communale – modification, Convention de partenariat avec les sites : Château de Marnhagues et Latour + Sylvanes), précisant que la commune ne dispose pas des éléments nécessaires pour pouvoir la soumettre au vote du conseil municipal.

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** FABRE Cédric a été désigné à neuf voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 19 mars 2024 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 19/03/2024.
- **Adhésion à la centrale d'achat du SMICA :**  
Le SMICA propose aux communes d'adhérer à sa centrale d'achat pour les besoins en informatique de la collectivité. Jusqu'alors la commune adhère à son groupement de commande. En 2023, le SMICA a décidé de transformer ce groupement de commande en une centrale d'achat. L'adhésion est libre et gratuite, et la commune reste libre de commander ou non lorsqu'elle en a le besoin. Seuls 5% de frais de gestion sont appliqués lorsqu'il y a une commande de passée. **Adhésion à neuf voix pour.**
- **Vote du CFU - Budget principal commune :**  
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Le CFU – Budget commune 2023 s'établit comme suit :



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 mars 2024

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	298 951.34 €	365 581.73 €	263 922.55 €	198 568.14 €	562 873.89 €	564 149.87 €
Résultat comptable 2022		66 630.39 €	-	65 354.41 €		1 275.98 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		271 329.54 €	-	91 093.51 €	-	91 093.51 €
Résultat de clôture à affecter		337 959.93 €	-	156 447.92 €		181 512.01 €
RAR 2023			124 490.65 €	85 410.08 €	124 490.65 €	85 410.08 €
Résultats définitifs		337 959.93 €	-	195 528.49 €		142 431.44 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Vote du CFU – Budget annexes eau-assainissement :**

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU – Budget eau-assainissement 2023 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	96 851.86 €	117 210.50 €	49 968.22 €	50 827.00 €	146 820.08 €	168 037.50 €
Résultat comptable 2023		20 358.64 €		858.78 €		21 217.42 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		166 820.89 €		26 011.38 €	- €	192 832.27 €
Résultat de clôture à affecter		187 179.53 €		26 870.16 €		214 049.69 €
RAR 2023			5 412.04 €		5 412.04 €	- €
Résultats définitifs		187 179.53 €		21 458.12 €		208 637.65 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Vote du CFU – Budget photovoltaïque**

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU – Budget photovoltaïque 2023 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	139.20 €	- €	20 950.39 €	25 000.00 €	21 089.59 €	25 000.00 €
Résultat comptable 2023		139.20 €		4 049.61 €		3 910.41 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		0.00 €		- €	- €	- €
Résultat de clôture à affecter		139.20 €		4 049.61 €		3 910.41 €
RAR 2023			- €		- €	- €
Résultats définitifs		139.20 €		4 049.61 €		3 910.41 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Affectation de résultats – Budget commune :**

Considérant les données issues du CFU 2023, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter 195 528.49€ en réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2024 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ; et de reprendre le solde, soit 142 431.44€ en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2024. **Adopté à neuf voix pour.**

- Affectation de résultats – Budget eau-assainissement :**

Considérant les données issues du CFU 2023, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter les résultats positifs au budget prévisionnel 2024 : 187 179.53€ en recette de fonctionnement et 21 458.12€ en recette d'investissement. **Adopté à neuf voix pour.**



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 mars 2024

- Affectation de résultats – Budget photovoltaïque :

Considérant les données issues du CFU 2023, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter les résultats au budget prévisionnel 2024 comme suit : 139.20€ en dépense de fonctionnement ; et 4 049.61€ en recette d'investissement. **Adopté à neuf voix pour.**

- Tarifs point accueil communal :

Le conseil municipal à neuf voix pour fixe les tarifs des produits de la régie communale de recettes « gestion des lieux touristiques de la commune » pour la saison 2024. **Adopté à neuf voix pour.**

- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 - Commune :

Suite au conseil municipal du 19/03/2024, et à la décision de verser une avance remboursable de 5 000€ du budget commune au budget annexe photovoltaïque, il convient de préciser que cette dépense devra être inscrite en section d'investissement au compte 276341 du budget 2024. **Adopté à neuf voix pour.**

**Fin de séance : 22h30**

*Le Maire*  
**CALMELS Anne**

*Le secrétaire de séance*  
**FABRE Cédric**

